Folio 1/2

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le 06/03/2024

ID: 038-243800646-20240229-20240203-DE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES DU NERON

Siège Social : MAIRIE DE SAINT-EGREVE

CANTON DE GRENOBLE 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 29 FEVRIER 2024

NOMBRE DE MEMBRES:

afférents au C.S. : 16 en exercice : 16 votants : 13

Le 29 février 2024, le comité syndical s'est réuni en session ordinaire à la mairie du Fontanil-Cornillon sous la présidence de Monsieur Pierre FAURE, président du SIVOM.

Date convocation: 23 février 2024

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS	Stéphane DUPONT- FERRIER, Jean REYNAUD (Fontanil-Cornillon), Pierre FAURE, (Quaix-en-Chartreuse), Michel CROZET, Françoise CHARAVIN, Nicolas KURTZROCK (Saint-Egrève), Sylvain LAVAL, Marie-Anne LENOBLE (Saint-Martin-le-Vinoux), Christian BALESTRIERI, (Proveysieux),
DELEGUES SUPPLEANTS PRESENTS	Eric BRUYANT (Saint-Egrève), Michel BROSSE (Proveysieux)
DELEGUES TITULAIRES ABSENTS	Laurent AMADIEU, Eléonore KAZAZIAN-BALESTAS (Saint-Egrève), Vincent LECOURT (Mont-Saint-Martin), Eric ROSSETTI (Quaix-en-Chartreuse), Morgan BOUCHET (Saint-Martin-le-Vinoux), Marc DEPINOIS (Mont-Saint-Martin), Catherine CAMBRILS (Proveysieux)
POUVOIRS	Laurent AMADIEU à Françoise CHARAVIN, Eric ROSSETTI à Pierre FAURE
SECRETAIRE DE SEANCE	Michel CROZET

DELIBERATION N°2024/02.03

MODIFICATION DE LA LISTE DES DELEGUES SUPPLEANTS POUR LA COMMUNE DE SAINT-EGREVE

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le 06/03/2024



Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L2121-33 et L5212-1 et suivants,

Vu les statuts du SIVOM du Néron

Vu la délibération n°2020/07.04 du 23 juillet 2020 portant renouvellement et installation du Comité Syndical

Considérant la démission de Brigitte MENTION de son mandat de conseillère municipale et de Saint-Egrève et de déléguée suppléante du SIVOM, le 30 novembre 2022

Vu la délibération n°2022/07.16 de la Commune de Saint-Egrève en date du 14 décembre 2022, actant la nomination de Marine JASSENY pour représenter la commune en tant que déléguée suppléante

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que la Commune de Saint-Egrève a désigné Marine JASSENY pour remplacer Brigitte MENTION en tant que déléguée suppléante, celle-ci ayant démissionné de son mandat municipal le 30 novembre 2022.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée d'installer Marine JASSENY dans sa fonction de déléguée suppléante au sein du Comité Syndical

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical

- ACTE le remplacement de Brigitte MENTION par Marine JASSENY en tant que déléguée suppléante pour la commune de Saint-Egrève

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre FAURE

N°: 2024/02.03